PRÉFET
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 1er novembre 2023

TEMPËTE CIARAN
LE DEPARTEMENT DE LA SOMME EST PLACE EN VIGILANCE ORANGE « VENTS VIOLENTS » ET « VAGUES SUBMERSION »

Météo France a placé le département de la Somme en vigilance orange « vents violents » et « vagues submersions » ce jeudi 2 novembre de 00h à 21h. Cette vigilance est due au passage de la tempête Ciaran dans le département qui engendrera des vents de 90 à 120 km/h dans les terres et jusqu'à 130 km/h sur les zones du littoral.

Rollon MOUCHEL-BLAISOT, préfet de la Somme, a demandé aux élus de prendre toutes les dispositions nécessaires de mise en sécurité de leur commune et de ses habitants, et notamment :

- Différer les activités sensibles aux risques météorologiques ;
- Sécuriser les chantiers ;
- Procéder au retrait de tout objet sur la voie publique susceptible de constituer un projectile (poubelles, panneaux publicitaires …) ;
- Fermer les parcs et jardins ;
- Éviter les activités de plein air pour les enfants accueillis en centre de loisir ;
- Éviter les manifestations publiques en extérieur et interdire celles se déroulant sous tonnelles ou chapiteaux (notamment les marchés de plein vent).

Au regard des risques particuliers concernant les communes littorales, il est par ailleurs demandé aux élus concernés de :

- Se tenir prêt à déclencher le plan communal de sauvegarde ;
- Restreindre l'accès aux sentiers littoraux pendant la durée de l'épisode météorologique.

Le préfet de la Somme a également demandé aux services de l'État de suivre avec la plus grande attention l'évolution de cette situation :

- Le centre opérationnel départemental sera activé jeudi 2 novembre 2023 ;
- La vitesse maximale autorisée sur le réseau autoroutier des Hauts de France est abaissée à 110 km/h pour les véhicules légers et à 80km/h pour les poids lourds demain jeudi de 00h à 20h ;
- L'accès et la circulation au sein de la forêt domaniale de Crécy sont également interdits toute la journée du jeudi 2 novembre ;
- Pour faire face aux conditions météorologiques, des capacités supplémentaires de mise à l'abri ouvriront ce jour dès 20h à Amiens. Une priorité sera donnée aux familles, aux enfants et aux femmes isolées. Les maraudes sociales seront renforcées pour orienter les personnes vulnérables vers les locaux mis à disposition par la collectivité.

Le préfet de la Somme appelle également la population à être vigilante et à respecter les consignes de sécurité suivantes, en plus de celles plus particulièrement émises localement :

- Restez chez vous en différant les déplacements non urgents ou impératifs. A ce titre, il est demandé aux employeurs de privilégier le télétravail autant que possible ;

- Signalez votre départ et votre destination à vos proches si vous ne pouvez cependant pas différer votre déplacement ;
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place ;
- Tenez-vous informés des mesures en place et des conditions de circulation via votre radio locale et le compte officiel de la préfecture sur les réseaux sociaux ;
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol. Contactez les numéros d'urgence pour signaler toute situation dangereuse ;
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

Service communication et représentation de l'État

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr

Préfet de la Somme

@Prefet80

51, rue de la République
80 000 Amiens